**Préparation de l’Assemblée diocésaine**

**Lundi de Pentecôte 21 mai 2018**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Une nouvelle Assemblée diocésaine se réunira autour de notre évêque,
 le 21 mai prochain, lundi de Pentecôte.**

Pour Mgr Batut, « il s’agit maintenant d’avancer vers la création de premiers pôles d’alliance au cours de la prochaine année pastorale ».

La réflexion aura pour coeur la liste des **7 conditions** que Mgr a établies comme base pour la mise en place d’un pôle d’alliance, à savoir :

1/ Qu’il y ait au moins un prêtre dans la communauté. Qu’il y ait aussi, si possible, un ou plusieurs autres ministres ordonnés et une ou plusieurs personnes consacrées.

2/ Qu’il y ait au moins une famille.

3/ Que soit constitué un conseil composé au minimum de trois membres : un prêtre, un homme, une femme.

4/ Que soit prévu au moins un temps de prière quotidien du PA, organisé de telle manière que tous, y compris les enfants, puissent y prendre part.

5/ Qu’il y ait une soirée communautaire par semaine, incluant toujours un temps de partage de la Parole de Dieu et un enseignement systématique.

6/ Que le déjeuner qui suit la messe dominicale soit pris en commun, et qu’y soient conviés tous ceux qui veulent.

7/ Qu’une caisse de PA soit constituée, à laquelle chacun contribuera en proportion de ses ressources.

**Mgr Batut souhaite que tous les secteurs paroissiaux envoient des délégués à cette Assemblée. S’il vous est possible d’en faire partie,
MERCI de le signaler à votre curé !**